

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Edwige Flore Gakou Njamen	Numéro de permis 2025036	Date d'inspection Le 30 octobre 2025		
Nom de l'établissement Garderie Les Sentinelles		Numéro de téléphone (506) 987-8178		
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite effectuée à l'établissement en matinée pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite, le ratio est respecté. Les nourrissons ne sont pas mélangés avec d'autres groupe après 8h30 ni avant 16h30.
- Les éducateurs adoptent une orientation positive dans leurs approches. Ils prennent le temps de discuter avec les enfants, les regardent dans les yeux et répondent à leurs questions avec patience.
- Les dossiers des enfants sont complets. Tous les dossiers ont été vérifiés.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 13 dossiers.
- Les rapports quotidiens d'activité pour les enfants moins de 24 mois sont bien remplis et complets.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre.
- Observations:
- Nourrissons:
- Lors des jeux libres, l'éducatrice est assise par terre avec les enfants, regarde des livres et discute avec eux. Les enfants se lavent les mains et mangent leur collation, fournie par les parents.
- Préscolaires 2-5 ans:
- Lors des jeux libres, les enfants jouent avec la cuisinette et les blocs. Ils se lavent les mains et prennent leur collation, également fournie par les parents. L'éducateur chante avec les enfants lors des transitions. L'accueil des parents a été observé. Les enfants ont participé à une activité de peinture et ont joué dans le terrain de jeu.
- Discussion: Les éducateurs confirment que les nourrissons ne sont jamais mélangés avec d'autres groupes après 8h30 ni avant 16h30, conformément aux exigences du ratio.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 octobre 2025

Date

original signé par
Edwige Flore Gakou Njamen

Le 30 octobre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date